

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

**N. B. :** Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

### Région de la Kara

Suivant réquisition n° 05687-RK Déposée le 4 août 2022, Monsieur TCHAMDJA Sama Profession : Officier des FAT Demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier D'une contenance totale de 05 a 98 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Kinzi Préfecture de la Kozah Et borné au Nord par une rue de 14 mètres, au Sud et à l'Ouest par la collectivité MOUZOU et à l'Est par une voie de 50 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06489-RK Déposée le 25 avril 2023, Monsieur TABIOU Soulémana Profession : Retraité demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, de nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 28 ca Situé à Bassar, connu sous le nom de Wadandé-Digbandi Préfecture de Bassar Et borné au Nord par le lot N° 284A, au Sud et à l'Est par le lot N° 280A-282B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06490-RK Déposée le 26 avril 2023, Monsieur GBELEOU Bassa Profession : Technicien Radio, demeurant à USA et domicilié à USA, de nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 25 ca Situé à Kara Connu sous le nom de Tchintchinda Préfecture de la Kozah et borné au Nord et au Sud respectivement par les lots N° 2285 et 2288, à l'Est et à l'Ouest respectivement par des rues de 14 mètres et de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06491-RK Déposée le 2 mai 2023, Mme ALABA Koboyo Manabawaï, profession : Juriste demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, de nationalité Togolaise Demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Nidida Préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADOM, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.